



**HANDI  
SPORT**

LIGUE  
FRANCOPHONE

LIGUE HANDISPORT FRANCOPHONE

Maison du Hainaut

Quai de Brabant, 20 — 6000 Charleroi

Tel : 071 48 99 90 — Fax : 071 41 68 77

Email : [info@handisport.be](mailto:info@handisport.be)

Site : [www.handisport.be](http://www.handisport.be)



# RÈGLEMENT ATHLÉTISME

Saison 2014 - 2015

Approuvé le 8 janvier 2014

Sous les auspices de :



## LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

CB	Championnat de Belgique
BPC	Belgian Paralympic Committee
IAAF	International Association of Athletics Federations
IPC	International Paralympic Committee
LRBA	Ligue Royale Belge d'Athlétisme
LBFA	Ligue Belge Francophone d'Athlétisme
LHF	Ligue Handisport Francophone
SOB	Special Olympics Belgium
SOI	Special Olympics International
VAL	Vlaams Atletiekliga

## RENSEIGNEMENT FÉDÉRATIONS

### Ligue Handisport Francophone

Quai de Brabant, 20

6000 Charleroi

Tel: +32 (0)71 48 99 90

Fax: +32 (0)71 41 68 77

Email : [info@handisport.be](mailto:info@handisport.be)

[www.handisport.be](http://www.handisport.be)



LIGUE  
**HANDISPORT**  
FRANCOPHONE

### Ligue Belge Francophone d'Athlétisme

Avenue de Marathon 119 boîte D

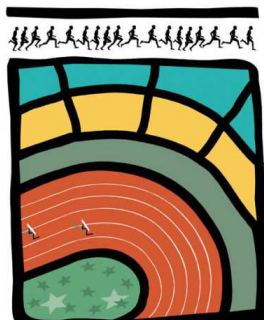
1020 Bruxelles

Tel : 02 474 72 04

Fax : 02 474 72 09

Email : [lbfa@skynet.be](mailto:lbfa@skynet.be)

[www.lbfa.be](http://www.lbfa.be)



Ligue Belge Francophone d'Athlétisme

# TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS .....	2
RENSEIGNEMENT FÉDÉRATIONS .....	2
TABLE DES MATIÈRES .....	4
INTRODUCTION .....	6
PARTIE 1 TYPES DE COMPÉTITIONS .....	7
Introduction : les épreuves récréatives et les épreuves compétitives .....	7
Chapitre 1 : Les épreuves récréatives en Wallonie, en Belgique et à l'international .....	9
1. Les épreuves récréatives en Wallonie .....	9
1.1. Compétitions loisirs pour athlètes en situation de handicap .....	9
1.2. Jogging pour athlètes en situation de handicap .....	10
2. Les épreuves récréatives en Belgique .....	11
2.1. Special Olympic Belgium (SOB) .....	11
3. Les épreuves récréatives au niveau international .....	11
3.1. Special Olympic International .....	11
Chapitre 2 : Les épreuves compétitives en Wallonie, en Belgique et à l'international.....	12
1. Les épreuves compétitives en Wallonie.....	12
1.1. Les compétitions intégrées (LBFA) SANS catégories handisport au programme ...	12
1.2. Les compétitions intégrées (LBFA) AVEC catégories handisport au programme ...	13
2. Les épreuves compétitives en Belgique.....	14
2.1. Championnat de Belgique pour athlètes en situation de handicap.....	14
3. Les épreuves compétitives au niveau international .....	17
3.1. Compétitions reconnues par l'IPC.....	17
PARTIE 2 PARTICIPER AUX COMPÉTITIONS .....	18
Chapitre 1 : Obtenir un dossard .....	18
1. Vous êtes membre d'un club LBFA .....	18
2. Vous n'êtes pas membre d'un club LBFA, mais d'un club LHF .....	18
3. Le dossard .....	18

4. La carte d'accompagnateur .....	19
Chapitre 2 : Obtenir une classification .....	20
1. Définition .....	20
1.1. Qu'est-ce que la classification? .....	20
1.2. Quand la classification est-elle nécessaire? .....	21
1.3. Comment obtenir une classification internationale? .....	21
PARTIE 3 RÈGLEMENT TECHNIQUE-SPORTIF .....	24
PARTIE 4 RÉSUMÉ .....	24
Chapitre 1 : Résumé du règlement .....	25
Chapitre 2 : Résumé des poids .....	28

## INTRODUCTION

Les athlètes peuvent participer à des épreuves récréatives et compétitives. La collaboration de la LBFA et de la LHF a permis de mettre sur pied ce règlement.

# PARTIE 1

## TYPES DE COMPÉTITIONS

### Introduction : les épreuves récréatives et les épreuves compétitives

#### Épreuves récréatives

- Si nécessaire, l'athlète a droit à un accompagnateur.
- Pas de classification officielle requise.
- Pas de numéro de dossard LBFA requis.
- Pas d'officiels LBFA requis.

#### Épreuves compétitives

- Le droit à un accompagnateur est dépendant de la classification.
- Classification exigée (Les classes 21, 71 et 81 sont autorisées aux championnats de Belgique).
- Numéro de dossard LBFA exigé.
- Officiels LBFA requis.

#### Remarque :

Les athlètes avec une restriction peuvent également participer aux compétitions pour athlètes valides sans numéro de dossard ou classification. Ils sont à ce moment-là considérés comme des athlètes sans handicap.

Épreuves récréatives		Épreuves compétitives	
Fédération Wallonie-Bruxelles	Belgique	Fédération Wallonie-Bruxelles	Belgique
<u>Piste</u> - Compétitions loisirs pour athlètes en situation de handicap <u>Course sur route</u> - Jogging pour athlètes en situation de handicap	<u>Piste</u> - SOB	<u>Piste/Concours/Hors stade</u> - Compétitions intégrées (LBFA) <b>AVEC</b> catégories handisport au programme - Compétitions intégrées (LBFA) <b>SANS</b> catégories handisport au programme	<u>Piste</u> - CB pour athlètes en situation de handicap (compétition reconnue par l'IPC)
	<b>International</b>		<b>International</b>
	<u>Piste</u> - SOI		<u>Piste/Concours/Hors stade</u> - Compétitions reconnues par l'IPC

SOB = Special Olympic Belgium – SOI = Special Olympic International

Remarque :

Les épreuves pour les sportifs avec un handicap auditif ne sont pas incluses.

Toutes les épreuves récréatives et compétitives sont ouvertes aux sportifs avec un handicap auditif (classe 71).

Pour les sportifs avec un handicap auditif, des compétitions sont organisées par le "Belgian Deaf Sport Committee". Plus d'informations : [www.deafsport.be](http://www.deafsport.be).



## Chapitre 1 : Les épreuves récréatives en Wallonie, en Belgique et à l'international

### 1. Les épreuves récréatives en Wallonie

#### 1.1. Compétitions loisirs pour athlètes en situation de handicap

Compétitions loisirs pour athlètes en situation de handicap	
Demande d'organisation	LHF
Invitation	<a href="http://www.handisport.be">www.handisport.be</a>
Objectif	La promotion de l'athlétisme pour les personnes en situation de handicap.
Pré-inscriptions	L'organisateur détermine si les pré-inscriptions sont nécessaires ou non.
Numéro de dossard LBFA	Non requis
Classification	Non requis
Officiels LBFA	Non requis
Groupe cible	Toute personne en situation de handicap peut participer.
Offre	L'organisateur détermine l'offre. Cela comprend les disciplines officielles et les formes d'athlétisme adapté.
Règlement	L'organisateur détermine les règles qui doivent être suivies.
Rapport de compétition	L'organisateur est libre de publier un rapport ou non.
Records	Les records ne sont pas officiels, ni reconnus.

## 1.2. Jogging pour athlètes en situation de handicap

<b>Jogging pour athlètes en situation de handicap</b>	
<b>Demande d'organisation</b>	<b>LHF</b>
Invitation	www.handisport.be
Objectif	Les joggings pour athlètes en situation de handicap sont organisés de sorte que chaque sportif avec un handicap puisse y participer. Les sportifs en chaise contactent l'organisation avant de s'inscrire pour vérifier que la participation est autorisée.
Pré-inscriptions	Non requis
Numéro de dossard LBFA	Non requis
Classification	Non requis
Officiels LBFA	Non requis
Groupe cible	Toute personne ayant un handicap peut participer. Les sportifs en chaise contactent l'organisation avant de s'inscrire pour vérifier que la participation est autorisée.
Offre	Une compétition destinée uniquement aux athlètes en situation de handicap ne doit pas dépasser les 10.000m (de préférence).
Règlement	Non requis
Rapport de compétition	L'organisateur est libre de publier un rapport ou non.
Records	Les records ne sont pas officiels, ni reconnus.

## 2. Les épreuves récréatives en Belgique

### 2.1. Special Olympic Belgium (SOB)

<b>Special Olympic Belgium (SOB)</b>	
<b>Demande d'organisation</b>	<b>SOB organise cet évènement chaque année pendant le weekend de l'Ascension.</b>
Invitation	<a href="http://www.special-olympics.be">www.special-olympics.be</a> <a href="http://www.handisport.be">www.handisport.be</a>
Pré-inscriptions	Requis
Numéro de dossard LBFA	Non requis
Classification	Non requis
Officiels LBFA	Non requis
Groupe cible	Les participants doivent être en possession d'une attestation SOB.
Info	<a href="http://www.special-olympics.be">www.special-olympics.be</a>

## 3. Les épreuves récréatives au niveau international

### 3.1. Special Olympic International

<b>Special Olympic International (SOI)</b>	
<b>Demande d'organisation</b>	<b>SOI organise cet évènement.</b>
Invitation	<a href="http://www.special-olympics.be">www.special-olympics.be</a> <a href="http://www.specialolympics.org">www.specialolympics.org</a> <a href="http://www.handisport.be">www.handisport.be</a>
Pré-inscriptions	Requis
Numéro de dossard LBFA	Non requis
Classification	Non requis
Officiels LBFA	Non requis
Groupe cible	Les participants doivent être en possession d'une attestation SOB.
Info	<a href="http://www.special-olympics.be">www.special-olympics.be</a> <a href="http://www.specialolympics.org">www.specialolympics.org</a>

## Chapitre 2 : Les épreuves compétitives en Wallonie, en Belgique et à l'international

### 1. Les épreuves compétitives en Wallonie

#### 1.1. Les compétitions intégrées (LBFA) SANS catégories handisport au programme

Les compétitions intégrées (LBFA) SANS catégories handisport au programme	
Demande d'organisation	LBFA
Invitation	Calendrier des compétitions de la LBFA <a href="http://www.lbfa.be">www.lbfa.be</a>
Objectif	Les athlètes en situation de handicap prennent part aux compétitions organisées par les clubs LBFA pour les athlètes sans handicap.
Pré-inscriptions	En fonction de la compétition, des pré-inscriptions peuvent être nécessaires.
Numéro de dossard LBFA	Requis Remarque: il est possible de payer pour avoir un dossard d'une journée.
Classification	Requis. Les athlètes sans classification valable sont considérés comme des athlètes sans handicap. Les classes 21, 71 et 81 peuvent participer.
Officiels LBFA	Requis
Groupe cible	Toute personne ayant un handicap peut participer. Les athlètes en chaise et ceux avec un guide doivent demander préalablement l'autorisation à l'organisateur.
Offre	Les athlètes participent aux disciplines organisées en fonction de leur âge et sexe à condition que cette discipline soit ouverte à leur classe.
Règlement	La compétition suit les règles de l'IAAF et de l'IPC. Les personnes en situation de handicap ont le droit aux facilités décrites sur leur carte de classification.
Rapport de compétition	Requis
Records	Les records sont officiels et reconnus pour les sportifs avec une classification officielle. Ils sont comptabilisés pour les listings de records LHF. Ces listes sont disponibles sur le site de la LHF: <a href="http://www.handisport.be">www.handisport.be</a> .
Remarque	Ce type de compétition n'est pas reconnu par l'IPC. Les résultats ne sont donc pas reconnus au niveau international.

12/30

## 1.2. Les compétitions intégrées (LBFA) AVEC catégories handisport au programme

Les compétitions intégrées (LBFA) AVEC catégories handisport au programme	
Demande d'organisation	<p><b>LBFA</b></p> <p>Pour que la compétition soit reconnue par l'IPC, une demande doit être faite au BPC. Cette demande peut transiter via la LHF (info@handisport.be)</p>
Invitation	<p>Calendrier des compétitions de la LBFA</p> <p>www.lbfa.be et www.handisport.be</p>
Objectif	<p>Les athlètes en situation de handicap prennent part aux compétitions organisées par les clubs LBFA pour les athlètes <b>avec et sans</b> handicap.</p>
Pré-inscriptions	<p>En fonction de la compétition, des pré-inscriptions peuvent être nécessaires.</p>
Numéro de dossard LBFA	<p>Requis</p> <p>Remarque: il est possible de payer pour avoir un dossard d'une journée.</p>
Classification	<p>Requis.</p> <p>Les athlètes sans classification valable sont considérés comme des athlètes sans handicap.</p> <p>Les classes 21, 71 et 81 peuvent participer.</p>
Officiels LBFA	<p>Requis</p>
Groupe cible	<p>Toute personne ayant un handicap peut participer.</p>
Offre	<p>Les athlètes participent aux disciplines organisées en fonction de leur âge et sexe à condition que cette discipline soit ouverte à leur classe.</p> <p>Exceptions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les athlètes en chaise et les coureurs concourent dans des séries séparées.</li> <li>- Les dames et hommes concourent séparément dans les compétitions reconnues par l'IPC.</li> <li>- À partir de 800 m, les prestations ne sont pas valables pour des qualifications ou records si différentes classes concourent ensemble.</li> </ul>

Règlement	La compétition respecte les règles de l'IAAF et de l'IPC. Les personnes en situation de handicap ont droit aux facilités décrites sur leur carte de classification.
Rapport de compétition	Requis
Records	Les records sont officiels et reconnus pour les sportifs avec une classification officielle. Ils sont comptabilisés pour les listings de records LHF. Ces listes sont disponibles sur le site de la LHF: <a href="http://www.handisport.be">www.handisport.be</a> .
Remarque	Ce type de compétition peut être reconnu par l'IPC. Si c'est le cas, cette information sera stipulée sur le site de la LBFA et de la LHF.

## 2. Les épreuves compétitives en Belgique

### 2.1. Championnat de Belgique pour athlètes en situation de handicap

<b>Championnat de Belgique pour athlètes en situation de handicap</b>	
Demande d'organisation	BPC
Invitation	Calendrier des compétitions de la LBFA <a href="http://www.lbfa.be">www.lbfa.be</a> <a href="http://www.handisport.be">www.handisport.be</a>
Objectif	Championnat de Belgique pour athlètes en situation de handicap
Pré-inscriptions	Requis Les inscriptions se font via le secrétariat du club LBFA ou VAL ou via la LHF (si vous n'êtes pas membre de la LBFA ou de la VAL) Un athlète doit avoir réalisé une prestation en compétition pour s'inscrire dans la discipline.
Numéro de dossard LBFA	Requis
Classification	Requis. Aussi pour les classes 21, 71 et 81
Officiels LBFA	Requis
Groupe cible	Toute personne en situation de handicap peut participer.

Offre	<p>Toutes les disciplines suivantes doivent être organisées. Il n'y a pas de catégories d'âge.</p> <p>L'âge minimum = cadet.</p> <p>Courses à pied : 100 m, 200 m, 400 m, 800 m, 1500 m, 5000 m.</p> <p>Sauts: Hauteur*, longueur, longueur 11/12</p> <p>Lancers* debout : poids, javelot, disque</p> <p>Lancers* assis : poids, javelot, disque</p> <p>Courses en chaise : 100 m, 200 m, 400 m, 800 m</p> <p>100 m petravélo</p>
Règlement	<p>La compétition respecte les règles de l'IAAF et de l'IPC.</p> <p>Les personnes en situation de handicap ont droit aux facilités décrites sur leur carte de classification.</p> <p>Les athlètes peuvent participer à 3 disciplines maximum (dont maximum 2 en course) et un relais.</p> <p>Les athlètes en chaise peuvent participer à maximum 3 disciplines.</p> <p>Pour les relais, un classement séparé pour les hommes et les femmes et établi.</p> <p>Remarque: les équipes mixtes peuvent participer en dehors de la compétition.</p>
Rapport de compétition	Requis
Records	<p>Les records sont officiels et reconnus pour les sportifs avec une classification officielle.</p> <p>Ils sont comptabilisés pour les listings de records LHF. Ces listes sont disponibles sur le site de la LHF:</p> <p style="text-align: center;"><a href="http://www.handisport.be">www.handisport.be</a>.</p>
Remarque	<p>L'organisateur doit organiser un CB open, reconnu par l'IPC.</p> <p>Pour chaque classe (aussi 71 et 81), un classement séparé et des médailles doivent être prévus.</p> <p>Seules les classes 20 et 21 concourent ensemble.</p>

\* Poids des engins lors du CB :

<b>HOMMES</b>					
<b>Poids</b>		<b>Disque</b>		<b>Javelot</b>	
Poids	Classe	Poids	Classe	Poids	Classe
7,26 kg	11, 12, 13, 20, 21, 71, 81	2 kg	11, 12, 13, 20, 21, 71, 81	800 gr	11, 12, 13, 20, 21, 38, 42, 43, 44, 45, 46, 71, 81
6 kg	42, 43, 44, 45, 46	1,5 kg	38, 42, 43, 44, 45, 46	600 gr	33, 34, 35, 36, 37, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58
5 kg	37, 38, 58	1 kg	32, 33, 34, 35, 36, 37, 53, 54, 55, 56, 57, 58	-	/
4 kg	34, 35, 36, 54, 55, 56, 57	-	/	-	/
3 kg	33, 53	-	/	-	/
2 kg	32, 52	-	/	-	/
<b>FEMMES</b>					
<b>Poids</b>		<b>Disque</b>		<b>Javelot</b>	
Poids	Classe	Poids	Classe	Poids	Classe
4 kg	11, 12, 13, 20, 21, 42, 43, 44, 45, 46, 58, 71, 81	1 kg	Toutes les classes	600 gr	Toutes les classes
3 kg	33, 34, 35, 36, 37, 38, 53, 54, 55, 56, 57	-	/	-	/
2 kg	32, 52	-	/	-	/

\* Hauteurs de la latte (saut en hauteur) lors du CB :

1,00 m, 1,10 m, 1,15 m, 1,20 m puis, montées par paliers de 3cm en 3 cm.



### 3. Les épreuves compétitives au niveau international

#### 3.1. Compétitions reconnues par l'IPC

Compétitions reconnues par l'IPC	
Demande d'organisation	IPC
Invitation	<a href="http://www.ipc-athletics.paralympic.org/calendar.html">www.ipc-athletics.paralympic.org/calendar.html</a>
Classification	Classification internationale requise
Groupe cible	Toute personne ayant un handicap et une classification internationale
Offre	Toutes les disciplines qui sont reconnues par l'IPC. Tous les quatre ans, les Jeux Paralympiques sont organisés. Tous les deux ans, les Championnats d'Europe pour athlètes en situation de handicap sont organisés. Tous les deux ans, les Championnats du Monde pour athlètes en situation de handicap sont organisés.
Règlement	Le règlement de l'IPC est d'application.
Remarque	Plus d'informations : <a href="http://www.ipc-athletics.paralympic.org/calendar.html">www.ipc-athletics.paralympic.org/calendar.html</a>

# PARTIE 2

## PARTICIPER AUX COMPÉTITIONS

### Chapitre 1 : Obtenir un dossard

#### 1. Vous êtes membre d'un club LBFA :

Chaque année, votre club prend contact avec le secrétariat de la LBFA pour demander votre dossard en mentionnant que vous êtes un athlète en situation de handicap.

La LBFA contrôle votre classification auprès de la LHF.

Votre club obtient via la LBFA :

- Votre numéro de dossard,
- Votre étiquette (sur lequel sont inscrit votre classification et vos facilités),
- Votre carte d'accompagnateur, si votre classification vous permet d'avoir un accompagnateur.

#### 2. Vous n'êtes pas membre d'un club LBFA, mais d'un club LHF :

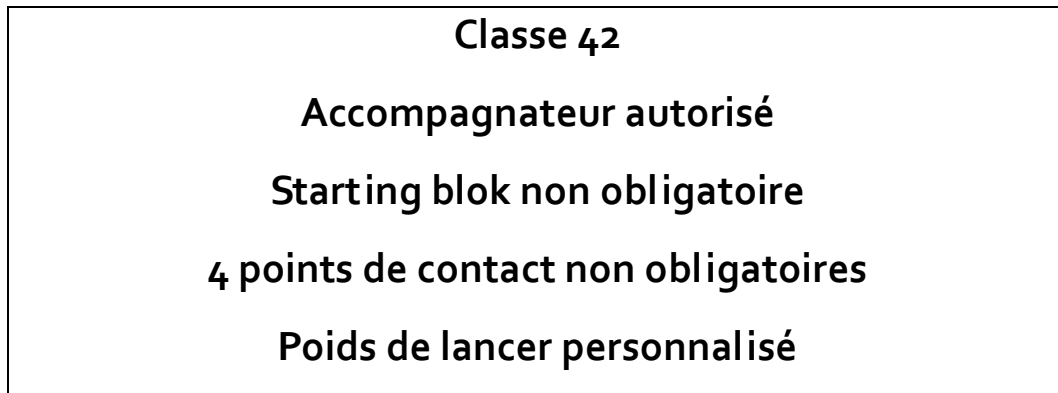
Chaque année, votre club prend contact avec le secrétariat de la LHF pour demander votre dossard.

La LHF prend contact avec la LBFA et obtient :

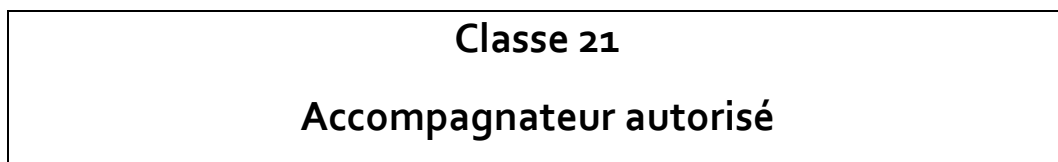
- Votre numéro de dossard,
- Votre étiquette (sur lequel sont inscrit votre classification et vos facilités),
- Votre carte d'accompagnateur, si votre classification vous permet d'avoir un accompagnateur.

### 3. Le dossard

Exemple d'étiquette pour un athlète en situation de handicap physique :



Exemple d'étiquette pour un athlète en situation de handicap intellectuel :

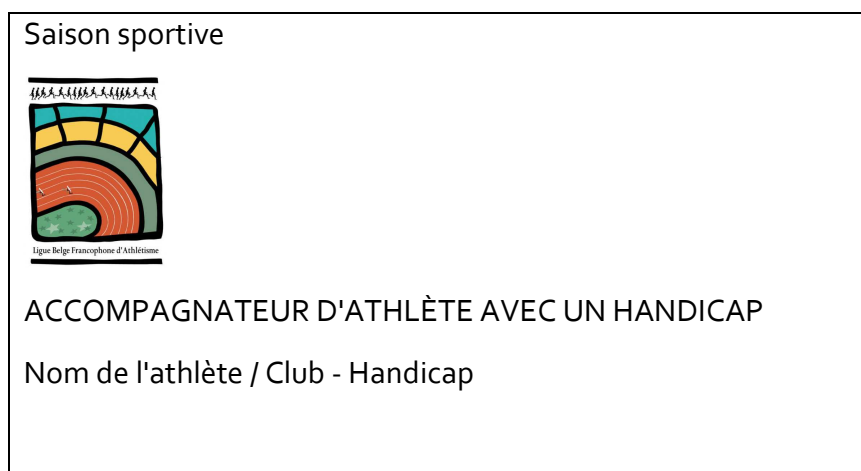


L'étiquette doit être collée à l'arrière du dossard.

La classe et les facilités accordées sont inscrites sur l'étiquette. Ces facilités sont différentes en fonction des classes (voir "Partie 4 : Résumé »).

L'étiquette doit être montrée au juge avant l'épreuve.

### 4. La carte d'accompagnateur



En fonction de leur handicap, certains athlètes en situation de handicap ont droit à un accompagnateur.

### Qui peut être accompagnateur ?

Généralement, le superviseur du club est l'accompagnateur lors de la compétition. Ce n'est pas toujours possible. Dans ce cas, un parent ou un autre entraîneur peut s'occuper de cette tâche.

L'accompagnateur doit toujours porter un badge de façon visible.

Attention : La carte d'accompagnateur n'est pas une carte d'accès.

L'accompagnateur doit respecter les règles suivantes :

- L'accompagnateur reste dans la zone autour de l'épreuve ;
- La pelouse ne peut en aucun cas être franchie, cette zone est réservée aux juges et à l'organisation ;
- L'accompagnateur n'entrave pas le travail des juges et se tient toujours en dehors de leur champ de vision ;
- Si l'accompagnateur gêne le travail du juge, celui-ci peut l'écartier du terrain ;
- L'accompagnateur est fair-play et est un exemple de comportement sportif, même envers les concurrents.

## **Chapitre 2 : Obtenir une classification**

### **1. Définition**

#### **1.1. Qu'est-ce que la classification?**

La classe fonctionnelle d'un athlète est constituée d'un nombre précédé d'une lettre F (field), T (track) ou P (pentathlon). Le nombre peut varier en fonction de la discipline.

#### Exemples :

L'athlète X avec une amputation de la jambe lance le poids : F42

L'athlète X avec une paralysie spastique des quatre membres court le 100m : T36

L'athlète X avec une déficience visuelle fait le pentathlon : P12

### **1.2. Quand la classification est-elle nécessaire?**

Le tableau des pages suivantes vous donnera un aperçu des classes, leur nécessité et la manière d'obtenir une classification nationale.

### **1.3. Comment obtenir une classification internationale?**

Pour être classifié au niveau international, il est nécessaire d'être affilié à l'IPC.

Les règles internationales de classification sont disponibles sur ce site : <http://www.paralympic.org/athletics/classification>.

Pour vous faire classifier, prenez contact avec la LHF à cette adresse : [info@handisport.be](mailto:info@handisport.be).

Épreuves récréatives	Pas de classification nécessaire		
	QUOI ?	QUELLE CLASSE ?	DEMANDE
<b>Épreuves compétitives</b>			
Handicap physique	La classification nationale pour un sportif compétitif comprend un test médical et un test fonctionnel. La classification médicale est faite par un médecin reconnu et détermine le grade d'handicap. La classification fonctionnelle est faite par un classificateur fonctionnel reconnu et détermine la classe fonctionnelle.	Classes (inter)nationales reconnues : <ul style="list-style-type: none"> <li>• CP ou lésion cérébrale : <ul style="list-style-type: none"> <li>- en chaise 31-32-33-34</li> <li>- sans chaise 35-36-37-38</li> </ul> </li> <li>• Amputations et autres (exemple, le nanisme), sans chaise : 40-42-43-44-45a-45b-46</li> <li>• Para-, tétraplégiques et amputations, avec chaise : 51-52-53-54-55-56-57-58</li> </ul>	info@handisport.be
Handicap visuel	La classification nationale pour un sportif avec un handicap visuel se passe en deux étapes. Le sportif fait remplir le certificat d'examen oculaire (téléchargeable sur le site de la LHF) par son ophtalmologue. Un ophtalmologue classificateur reconnu détermine la classe en fonction du certificat et d'éventuels examens complémentaires.	Classes (inter)nationales reconnues : 11-12-13	info@handisport.be
Handicap intellectuel	Pour obtenir une classification nationale, les sportifs avec un handicap intellectuel doivent faire remplir une attestation de QI (téléchargeable sur le site de la LHF) par un médecin ou psychologue.	La classe 21 est une classe créée en Belgique pour les athlètes avec un handicap mental qui veulent faire de l'athlétisme en Belgique.	info@handisport.be
		Classe (inter)nationale reconnue : 20	info@handisport.be

Handicap auditif	/	La classe 71 est une classe créée en Belgique pour les athlètes avec un handicap auditif qui veulent faire de l'athlétisme en Belgique.	www.deafsport.be
		Il n'existe pas de classe reconnue par l'IPC.	www.deafsport.be
Handicap psychique	Pour obtenir une classification nationale, les sportifs avec un handicap psychique doivent faire remplir une attestation (téléchargeable sur le site de la LHF) par un médecin.	La classe 81 est une classe créée en Belgique pour les athlètes avec un handicap psychique qui veulent faire de l'athlétisme en Belgique.	info@handisport.be

Toutes les informations complémentaires concernant les classifications se trouvent sur le site de la LHF ([www.handisport.be](http://www.handisport.be)) et peuvent être obtenue via la LHF à cette adresse : [info@handisport.be](mailto:info@handisport.be).

## PARTIE 3

# RÈGLEMENT TECHNICO-SPORTIF

Les athlètes en situation de handicap prennent part aux compétitions conformément aux règlements de l'IAAF et de l'IPC.

Il est évident que les athlètes en situation de handicap ne peuvent pas toujours suivre à la lettre les règles de l'IAAF. Tous les ajustements des règles de l'IAAF sont détaillés dans le règlement de l'IPC.

L'IPC est l'organisation mondiale qui chapeaute l'athlétisme pour le Mouvement Paralympique. IPC-Athletics est la division de l'IPC responsable des règles et du règlement d'athlétisme.

Le règlement est disponible à cette adresse :

<http://www.paralympic.org/athletics/rules-and-regulations/rules>.

Les athlètes des classes 31,32 ou 33 peuvent également faire du pétavélo en compétition. Les règles se trouvent ici :

<http://cpisra.org/main/sports/race-runner/downloads/>.

## PARTIE 4

# RÉSUMÉ



## Chapitre 1 : Résumé du règlement

Disciplines →	100 m 200 m 400 m	800 m	1.500 m 5.000 m 10.000 m	Petra	Longueur	Hauteur	Triple saut	Poids	Disque	Javelot	Massues
Classes ↓	<i>Le départ pour les athlètes avec une déficience auditive est donné par le pistolet et un drapeau ou tout autre système visuel.</i>										
11	Le port de lunette opaque est obligatoire. L'athlète doit être devant le guide sur la ligne d'arrivée. L'athlète et le guide ne doivent pas être à plus de 0,5 m d'écart.			/	Le port de lunette opaque est obligatoire. Max. 2 guides : orienter pour la tentative + orientation avant, pendant et après la tentative.			Le port de lunette opaque est obligatoire.		/	/
	1 guide obligatoire 2 couloirs (1 pour l'athlète et 1 pour le guide)	Max. 2 guides, min. 1 guide. 2 couloirs si le départ est donné en couloir (1 pour l'athlète et 1 pour le guide)	Max. 2 guides, min. 1 guide		Afzetvlak : 1 x 1,22 m	Les athlètes peuvent toucher la latte avant leur tentative.	Afzetbalk : Min. 9 m	Le poids des engins : idem valides			
12	1 guide autorisé mais non obligatoire. Si avec guide :			/	Max. 1 guide : orienter pour la tentative + orientation avant, pendant et après la tentative. Indications visuelles permises (cônes, drapeaux, etc.)			Max. 1 guide		/	/
	• 2 couloirs (1 pour l'athlète et 1 pour le guide). • l'athlète doit être devant le guide sur la ligne d'arrivée.	Max. 2 guides autorisés mais non obligatoire. Si avec guide : • 2 couloirs (1 pour l'athlète et 1 pour le guide). • l'athlète doit être devant le guide sur la ligne d'arrivée.	Max. 2 guides autorisés mais non obligatoire Si avec guide : l'athlète doit être devant le guide sur la ligne d'arrivée.		Afzetvlak : 1 X 1,22 m	Les athlètes peuvent toucher la latte avant leur tentative. Les dispositifs visuels sur la latte sont permis.	Afzetbalk : Min. 11 m	Le poids des engins : idem valides			
13	X	X	X	/	X	X	Afzetbalk : Min. 11 m	Le poids des engins : idem valides		/	/

Disciplines → Classes	100 m	800 m	1.500 m	Petra	Longueur	Hauteur	Triple saut	Poids	Disque	Javelot	Massues
	200 m		5.000 m								
20	X	X	X	/	X	X	X	Le poids des engins : idem valides			/
21-71-81	1 accompagnateur est autorisé.										
	X	X	X	X	X	X	X	Le poids des engins : idem valides			/
31	Orientation autorisée										
	/	/	/	X	/	/	/	/	/	/	397 gr
32	Orientation autorisée										
	Les poussées avec les pieds sont acceptées vers l'avant et l'arrière. Les miroirs sont acceptés.	Les poussées avec les pieds sont acceptées vers l'avant et l'arrière. Les miroirs sont acceptés. S'il y a impact dans les premiers 50 m, le départ est redonné. Casque obligatoire.	X	/	/	/	Le poids des engins : voir tableau « Résumé des poids ».			/	397 gr
33	X	S'il y a impact dans les premiers 50 m, le départ est redonné. Casque obligatoire.	X	/	/	/	Le poids des engins : voir tableau « Résumé des poids ».			/	
34	X	S'il y a impact dans les premiers 50 m, le départ est redonné. Casque obligatoire.	/	/	/	/	Le poids des engins : voir tableau « Résumé des poids ».			/	
40-41	/	/	/	/	/	/	/	Le poids des engins : voir tableau « Résumé des poids ».			/
42	Les startings blok sont permis mais pas obligatoires. Les 4 points de contact avec le sol ne sont pas	X	X	/	X	X	/	Le poids des engins : voir tableau « Résumé des poids ».			/
43					/	/	/				
44					X	X	/				
45a et 45b					X	X	X				

46	obligatoire.				X	X	X				
Disciplines → Classes	100 m 200 m 400 m	800 m	1.500 m 5.000 m 10.000 m	Petra	Longueur	Hauteur	Triple saut	Poids	Disque	Javelot	Massues
51	Orientation autorisée							Orientation autorisée: gant ou tape à la main non lanceuse autorisé. Fixation de la main qui lance également autorisée.			
	X	S'il y a impact dans les premiers 50 m, le départ est redonné. Casque obligatoire.	/	/	/	/	/	/	Le poids des engins : voir tableau «Résumé des poids».	/	397 gr
52-53	Orientation autorisée							Orientation autorisée : gant ou tape à la main non lanceuse autorisé. Fixation de la main qui lance également autorisée.			
	X	S'il y a impact dans les premiers 50 m, le départ est redonné. Casque obligatoire.	/	/	/	/	/	Le poids des engins : voir tableau « Résumé des poids ».		/	
54	Orientation autorisée si approbation										
	X	S'il y a impact dans les premiers 50 m, le départ est redonné. Casque obligatoire.	/	/	/	/	/	Le poids des engins : voir tableau « Résumé des poids ».		/	
55-56 57-58	/	/	/	/	/	/	/	Le poids des engins : voir tableau « Résumé des poids ».		/	

## Chapitre 2 : Résumé des poids

Classe	Catégories	POIDS		DISQUE		JAVELOT	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
<b>11</b> <b>12</b> <b>13</b> <b>20</b> (idem valides)	Senior	7,26 kg	4 kg	2 kg	1 kg	800 gr	600 gr
	Junior	6 kg		1,75 kg			
	Scolaire	5 kg	1,5 kg	700 gr		500 gr*	
	Cadet	4 kg	1 kg		600 gr		
	Minime	3 kg	2 kg	0,750 kg		400 gr	
	Pupille	2 kg		0,600 kg		balle de hockey	
	Benjamin	1 kg		/			
<b>32</b>	Senior	2 kg		1 kg		/	
	Junior						
	Scolaire						
	Cadet	1 kg		0,750 kg			
	Minime			0,600 kg			
Pupille	/						
Benjamin							
<b>33</b>	Senior	3 kg		1 kg		600 gr	
	Junior					600 gr	500 gr*
	Scolaire	2 kg		0,750 kg		500 gr	
	Cadet			0,600 kg		balle de hockey	
	Minime			/			
	Pupille			1 kg			
Benjamin							
<b>34</b> <b>35</b> <b>36</b>	Senior	4 kg	3 kg	1 kg		600 gr	
	Junior						
	Scolaire	3 kg	2 kg	0,750 kg		500 gr	500 gr*
	Cadet					400 gr	
	Minime					2 kg	
	Pupille	2 kg		0,600 kg			
Benjamin	1 kg		/				
<b>37</b>	Senior	5 kg	3 kg	1 kg		600 gr	
	Junior						
	Scolaire	3 kg	2 kg	0,750 kg		500gr	500 gr*
	Cadet					400 gr	
	Minime					2 kg	
Pupille	2 kg		0,600 kg				
Benjamin	1 kg		/				

Classe	Catégories	POIDS		DISQUE		JAVELOT	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
38	Senior Junior	5 kg	3 kg	1,5 kg	1 kg	800 gr	600 gr
	Scolaire					700 gr*	
	Cadet	3 kg	2 kg	0,750 kg		500 gr	500 gr*
	Minime					400 gr	
	Pupille	2 kg		0,600 kg		balle de hockey	
	Benjamin	1 kg		/			
42 43 44	Senior Junior	6 kg	4 kg	1,5 kg	1 kg	800 gr	600 gr
	Scolaire	5 kg	3 kg	1 kg		700 gr	500 gr
	Cadet	4 kg		1 kg	0,750 kg	500 gr	400 gr
	Minime	3 kg		0,750 kg		400 gr	
	Pupille	2 kg		0,600 kg		balle de hockey	
	Benjamin	1 kg		/	/		
45a 45b 46	Senior Junior	6 kg	4 kg	1,5 kg	1 kg	800 gr	600 gr
	Scolaire	5 kg	3 kg			700 gr	500 gr
	Cadet	4 kg		1 kg	0,750 kg	500 gr	400 gr
	Minime	3 kg	2 kg	0,750 kg		400 gr	
	Pupille	2 kg		0,600 kg		balle de hockey	
	Benjamin	1 kg		/			
51	Senior Junior	/		1 kg		/	
	Scolaire			0,750 kg			
	Cadet			0,600 kg			
	Minime			/			
	Pupille			/			
52	Senior Junior	2 kg		1 kg		600 gr	
	Scolaire			0,750 kg		500 gr	
	Cadet			0,750 kg		400 gr	
	Minime			0,600 kg		balle de hockey	
	Pupille			0,600 kg			
	Benjamin			1 kg		/	

Classe	Catégories	POIDS		DISQUE		JAVELOT	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
53	Senior Junior	3 kg		1 kg		600 gr	
	Scolaire	3 kg	2 kg	0,750 kg		500 gr	
	Cadet	2 kg				400 gr	
	Minime			0,600 kg		balle de hockey	
	Pupille						
	Benjamin	1 kg		/			
54 55 56	Senior Junior	4 kg	3 kg	1 kg		600 gr	
	Scolaire	3 kg	2 kg			500 gr	
	Cadet	2 kg		0,750 kg		400 gr	
	Minime			0,600 kg		balle de hockey	
	Pupille						
	Benjamin	1 kg		/			
57	Senior Junior	4 kg	3 kg	1 kg		600 gr	
	Scolaire	3 kg	2 kg			600 gr	500 gr
	Cadet	2 kg		1 kg	0,750 kg	500 gr	400 gr
	Minime			0,750 kg		400 gr	
	Pupille			0,600 kg		/	balle de hockey
	Benjamin	1 kg		/	/		
58	Senior Junior	5 kg	4 kg	1 kg		600 gr	
	Scolaire	4 kg	3 kg	1 kg		600 gr	500 gr
	Cadet	3 kg		1 kg	0,750 kg	500 gr	400 gr
	Minime	3 kg	2 kg	0,750 kg		400 gr	
	Pupille	2 kg		0,600 kg		/	balle de hockey
	Benjamin	1 kg		/		/	